

OAP Metz Borny - Ferme urbaine

Localisation et contexte

La ferme de Borny se situe dans le cœur du quartier éponyme à proximité du Technopôle. Son emprise jouxte le parc communal de Gloucester.

A. Programmation

Vocation

L'ensemble de la zone est ciblé pour de l'exploitation agricole comprenant des jardins et vergers à créer.

Cette emprise n'est, par conséquent, pas constructible pour de l'habitat.

Typologies et densités

Sans objet.

Mixité sociale

Sans objet.

Phasage

Sans objet.

B. Aménagements paysagers et environnement

Aménagements paysagers

L'espace naturel qui jouxte le parc de Gloucester, et l'arbre remarquable identifié sur la pièce graphique, seront préservés.

Quatre entrées sont prévues pour l'accès au site. L'entrée principale sera conservée au niveau du chemin des Foulonniers. Les autres entrées correspondent à ces accès secondaires.

Une perspective paysagère sur la ferme sera conservée au niveau de l'entrée sud à créer.

Formes urbaines, architecture, patrimoine

Sans objet.

Gestion des eaux pluviales

Sans objet.

Energie

Sans objet.

Risques

Sans objet.

C. Accessibilité, desserte et stationnement

Accès et voiries

Sans objet.

Déplacements doux

L'intégralité des déplacements à l'intérieur de la ferme sera assurée par des cheminements doux à créer (cf : pièce graphique) et à connecter à ceux existants au niveau du parc.

Stationnement

Le stationnement des véhicules sera assuré en dehors de l'emprise de la ferme au niveau :

- du chemin des Foulonniers où existe un petit parking public ;
- du parking existant à l'ouest de l'emprise au niveau de la piscine Bon pasteur.

Transports en commun

La station de Mettis « Colombey » se situe à proximité de la ferme.



Programmation

-  Périmètre de l'OAP*
-  Exploitation agricole ou forestière

Accessibilité, desserte et stationnement

-  Accès principal
-  Accès secondaire
-  Aire de stationnement publique existante
-  Liaison douce (piétons, vélos) existante
-  Liaison douce (piétons, vélos) à créer

Aménagements paysagers et environnement

-  Espace naturel à préserver
-  Jardins à aménager / conserver
-  Vergers à préserver, renforcer ou à créer
-  Perspective paysagère à préserver et valoriser
-  Arbre remarquable à conserver
-  Alignement d'arbres à préserver, renforcer ou à créer
-  Ceinture verte à préserver, renforcer ou à créer

*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.
Sources : DGF/PEtah, 01/10/2020 ; PLU communaux Metz Métropole ; Orthophoto, 2018 ; USM/Région rand Est/06grandEST | Réal. : Groupe Citadia, 2022